
Nombre de membres

en exercice: 29
(plus 2 suppléants)

Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 juin 2018, s'est réunie sous la présidence de M. Bernard CASTANIER.

Présents : 23

Votants : 26

Sont présents: Jacques ARLES, Daniel AURIOL, Dominique BOYER, Marie-Chantal CALMES, Marcel CALMELS, Bernard CASTANIER, Jean-Luc CRASSOUS, Nicole FABRE (suppléante en exercice), Jean-Claude FOURNIER, Jean FROMENT, GENIEYS Sylvie, Olivier JUSPIN, Alain LADAME, Francis MANCINO, Alain MARC, Mathieu HENRY, Michel HERAUD, Régis MAILLE (suppléant en exercice), Danièle MERANDON, Jérôme MOURIES, Claude REYNES, Bernadette SALVAT, Christian TREMOLIERES.

Représentés:(3) : Marie CAYRE (par M. Castanier) ; Jean CAPEL (par Mme Mérandon) ; Guy POUDEROUS (par M. Trémolières).

Absents (4): Alain BOUDES, Denis BEL, Benjamin BOISSIERE, Joël VAYSETTES, Laurent SALSON

Secrétaire de séance: Jean-Claude FOURNIER

1)- approbation compte-rendu du 24 mai 2018 à l'unanimité.

2)- RGPD : le règlement général de protection des données est entré en vigueur le 25 mai 2018 et la communauté doit nommer un délégué à la protection des données – 2 possibilités :

- offre d'AGEDI de nommer Jean-Pierre MARTIN Président comme délégué à la protection des données- Cette prestation sera intégrée dans le Pack logiciel et du Pack Démat donc prestation gratuite Une convention sera signée d'une durée de 3 ans.
- offre du SMICA qui propose une adhésion à 2430€ la première année et 1620€/an pour notre collectivité.

Le bureau propose d'adhérer à AGEDI.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil choisit la solution de l'offre d'AGEDI et autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée.

3)-FPIC répartition 2018 : le bureau propose de retenir la répartition de droit commun répartie comme suit dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2018
AYSSENES	-16 087,00 €
BROQUIES	-25 216,00 €
BROUSSE	-5 936,00 €
COSTES GOZON	-4 361,00 €
LESTRADE	-18 656,00 €

LE TRUEL	-60 100,00 €
SAINT ROME DE TARN	-32 449,00 €
SAINT VICTOR	-24 778,00 €
CASTELNAU	-20 980,00 €
MONTJAUX	-13 772,00 €
SAINT BEAUZELY	-13 022,00 €
VERRIERES	-10 143,00 €
VIALA DU TARN	-17 396,00 €
TOTAUX COMMUNES	262 896,00 €
TOTAL CCMRT	-152 260,00 €
TOTAL FPIC	-415 156,00 €

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil choisit de retenir la répartition de droit commun.

4)- Voirie :

a) Dégâts des intempéries du 29 mai 2018 : L'orage a occasionné des dégâts sur une voie communautaire au lieu-dit « les Combets » sur la commune de Broquiès - photo ci-dessous- (effondrement d'un enrochement, affouillement d'un talus de remblai, destruction d'une tête de buse diamètre 1200mm et de 10 m de buse diamètre 500mm et dégradation de la chaussée. Le coût de remise en état est estimé à 10596€ HT. Un dossier de DETR intempéries a été présenté à la Sous-Préfecture : subvention sollicitée 40% soit 4238€. Il convient de formaliser la demande par une délibération qui reprend ce plan de financement.



*Modification plan de financement DETR 2018 voirie avec la prise en compte des éléments retenus par la Préfecture :

*Montant des travaux subventionnables : 240 699.06€

*DETR 30% : 72 209.72€

(Pour information, le premier dossier de demande DETR intempéries du début d'année 2018 a bénéficié d'une subvention d'un montant de 29 164€)

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil approuve le montage financier pour cette nouvelle demande de DETR intempéries.

5)- Centre de gestion : adhésion au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire :

Dès lors que la collectivité s'est engagée dans ce dispositif, la médiation est un préalable obligatoire à la saisine du tribunal administratif pour un litige avec un agent. Les avantages : recours à un tiers de confiance, des délais réduits, un coût modéré, maintien ou réinstauration du dialogue entre les parties. Les garanties : confidentialité, impartialité, un médiateur qualifié, indépendance et respect de l'ordre public. Le bureau propose l'adhésion et la signature de la convention valable jusqu'au 18/11/2020 – gratuit puisque dispositif expérimental.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à ce dispositif et autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée.

6)-Convention/accès déchèterie de Millau pour la commune de St Beauzély et révision de celle de Verrières : Après réflexion et diverses rencontres notamment avec Aveyron Ingénierie, la solution retenue pour le point d'apport volontaire de St Beauzély, est le conventionnement avec la communauté de communes Millau Grands Causses pour les 2 communes de St Beauzély et de Verrières et donc la suppression du point de St Beauzély. Les conditions sont les suivantes : accès à toutes les déchèteries de Millau Grands Causses, 24€/habitant avec une prise d'effet au 1/10/2018 (coût 270 habitants à Verrières et 588 habitants à St Beauzély = 858 hab. X24€ = 20 592€/an.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention proposée.

7)-Viaduc 2 DUP :

Par délibération approuvée par 24 voix pour et 2 contre (Mme Mérandon et procuration) le Conseil décide de confirmer la délibération du 24 mars 2016 engageant la DUP sur la zone des Bouscaillous en précisant le nouveau N° de parcelle AD17 et sa nouvelle évaluation de 143 000 €.

Monsieur le Président rencontrera le propriétaire pour une tentative de négociation à l'amiable.

Monsieur Mouries évoque la possibilité d'envisager de demander l'avis à Aveyron Ingénierie sur la procédure juridique de la D.U.P.

8)-Demande de fonds de concours

8-1 fonds de concours pour le projet pôle pleine nature pour les communes de Montjaux, Broquies et St Rome de Tarn : 3 X 3000€ =9000€

a) demande Mairie de MONTJAUX d'un fonds de concours dans le cadre d'un projet Pôle Pleine Nature.

Dans le cadre d'un projet communal d'aménagement d'un espace pêche ouvert au public sur la rive droite de la rivière Tarn, (projet s'inscrivant dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central Programmation 2014-2020 (Convention Interrégionale du Massif Central), la commune de Montjaux a présenté un dossier dont le montage financier, pour un total de 34 000 € HT, serait le suivant :

□	Commune de Montjaux (autofinancement HT)	22% :	7 200 €
-	Subvention Conseil Départemental.....	20 % :.....	6 800 €
-	Subvention Région20 % :.....	6 800 €
-	Fonds de Concours Communauté de Communes:	8 %.....	3 000 €
.....	Montant participation FEDER.....	30 %....	10 200 €

b) demande Mairie de BROQUIES d'un fonds de concours dans le cadre d'un projet Pôle Pleine Nature.

Dans le cadre d'un projet communal d'aménagement d'un parcours multi-pêche sur la rive droite de la rivière Tarn, (projet s'inscrivant dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central Programmation 2014-2020 (Convention Interrégionale du Massif Central), la commune de Broquies a présenté un montage financier, pour un total de 28 395 € HT, qui serait le suivant :

□	Commune de Broquies (autofinancement HT)	8 641,94€
-	Subvention Conseil Départemental.....	4 117,28 €
-	Subvention Région4 117,28 €
-	Fonds de Concours Communauté de Communes :	3 000,00 €
.....	Montant participation FEDER.....	8 518,50€

c) demande Mairie de SAINT ROME DE TARN d'un fonds de concours dans le cadre d'un projet Pôle Pleine Nature.

Dans le cadre d'un projet communal d'aménagement d'un parcours famille à la base nautique, (projet s'inscrivant dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central Programmation 2014-2020 (Convention Interrégionale du Massif Central), la commune de Montjaux a présenté un dossier dont le montage financier, pour un total de 34 610,82 € HT, serait le suivant:

□	Commune de St Rome de Tarn (autofinancement TTC)	17 305, 59€
-	Subvention Conseil Départemental.....	.20 % :6 922,16 €
-	Subvention Région 11,34% :	3 922,00 €
-	Fonds de Concours Comm. de Communes8,68 %....	3 000,00 €

.....Montant participation FEDER 30 %.... : 10 383,25 €

-
Par délibération approuvée à l'unanimité le Conseil décide d'accorder ces 3 fonds de concours d'un montant respectif de 3000 € aux communes de Montjoux, Broquies et St Rome de Tarn.

8.2 Atelier relais de Lestrade :

La commune de Lestrade et Thouels a décidé de construire un atelier relais pour le mettre à disposition de Mathieu Recoules qui a décidé de créer une distillerie artisanale pour la production de boissons alcooliques distillées : Whisky, Vodka et Gin. La commune a souhaité accompagner Mathieu Recoules dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet par la construction de l'atelier et sa mise à disposition par un contrat de location-vente d'une durée de 20 ans.

Le projet consiste à aménager un local de 230 m² sur la parcelle A968, appartenant à la commune. Ce local sera composé d'un espace de production, stockage, conditionnement. Les travaux seront réalisés de juillet 2018 à fin janvier 2019, Mr Recoules espérant débiter son activité au 1^{er} février 2019.

Le coût total de l'opération immobilière supporté par la mairie est estimé 160820,30€ HT. Monsieur Recoules via sa société Distillerie Landa's portera les investissements matériels d'un montant de 67 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant : la commune réalisera un emprunt couvrant la totalité des dépenses et sollicitera la communauté des communes et la région Occitanie qui ont la compétence du développement économique. Compte tenu de l'intérêt du projet et du développement de l'emploi sur le territoire, l'effort de la communauté de communes s'élèverait à 5000 € sur une assiette de dépenses de 9713,70€ HT correspondant aux postes de dépenses suivants : (VRD, Clôture, Enduit du parking et raccordement réseau.)

Le montant de l'assiette immobilière, soit 148 657 €HT fait l'objet d'une demande de subvention au titre de l'appel à projet 4.2.2 du programme de développement Rural Midi Pyrénées 2014-2020 Investissements physiques des entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles

Le plan de financement présenté est celui-ci :

Dépenses HT :

Construction immobilière aménagements et honoraires 160 820,30 € HT

Recettes HT :

Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes 5000€ HT

Subvention sollicitée Région/Europe 48 000€ HT

Emprunts 107 820,30€ HT

La Communauté de Communes mandate la commune de Lestrade pour porter ce projet et valide son plan de financement.

Par délibération approuvée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. Ladame et M. Froment) le Conseil décide d'accorder un fonds de concours de 5000 € à la commune de Lestrade.

8.3 – complément délibération du 11/04/2018 -boucherie de Broquies

En complément de la délibération du 11 avril dernier, la communauté compétente en matière économique donne mandat à la commune de Broquiès pour porter le projet de création d'une boucherie et valide son plan de financement :

Montant des travaux :	405 265€HT
Subventions : - région	80 000€
- Leader	125 000€
- département	40 526€
- com com	3 000€
Part communale :	156 739.00€

9)- Contrat de rivière Tarn Amont :

Objet : Avis sur le contrat de rivière 2019-2023 du Tarn -Amont

Mr le Président rappelle qu'un contrat de rivière est un programme quinquennal d'actions multithématiques s'articulant en différents volets définis dans l'annexe 2 de la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004.

Le contrat de rivière Tarn Amont a pour objectif de coordonner les études ainsi que de hiérarchiser les travaux à mettre en œuvre (lutte contre la pollution, restauration de la mise en valeurs des milieux aquatiques, prévention des inondations, amélioration de la gestion quantitative et protection de la ressource, animation et suivi du contrat, valorisation touristique, etc.) pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE Adour Garonne et le SAGE Tarn Amont approuvé en décembre 2015.

Les objectifs du contrat de rivière correspondent aux enjeux identifiés dans le SAGE Tarn Amont :

- 1) Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau,
- 2) Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau,
- 3) Favoriser la gestion globale des risques d'inondations,
- 4) Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire,
- 5) Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau,
- 6) Gérer durablement les eaux souterraines karstiques,
- 7) Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat de rivière identifie un programme d'actions à réaliser sur la période 2019 -2023 qui se décline en 6 volets et 26 fiches-actions :

Notre communauté de communes est concernée par ce programme d'actions pour les bassins versants de la Muse et du Lumensonesque qui sont inclus dans le périmètre du SAGE Tarn Amont.

Il est susceptible de bénéficier des actions transversales d'animation (intervention en milieux scolaires, opérations de nettoyage de berges) et de connaissance du territoire.

La seule action identifiée sous maîtrise d'ouvrage communauté de communes est la mesure C1 dans le cadre du transfert du petit cycle de l'eau.

Par courrier du 30 mars 2018, le syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont sollicite l'avis de la communauté sur ce projet de contrat de rivière.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, prend acte de ce projet de contrat de rivière Tarn Amont, note que la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn est finalement peu concernée au regard de toutes les fiches actions programmées. **Le**

conseil ne souhaite pas se prononcer sur ce contrat n'ayant pas directement participé à sa rédaction. (Vote : 25 voix pour et 1 abstention : M. Mancino)

10)- Consultation ZA St ferréols 2 : une consultation va être lancée pour débiter l'étude dans l'objectif de définir, avant la fin de l'année, la zone d'implantation de la future caserne des pompiers.

11)-Personnel : Changement horaires agents service technique, changement horaire adjoint administratif– saisine comité technique

La collectivité va saisir le comité technique pour avis concernant :

a) - le changement des horaires du personnel des services techniques et propose

o horaires de travail du service **de collecte des ordures ménagères :**

▪ du 15 novembre au 15 mars : 8 h 00 > 12 h 00 – 13 h 30 > 17 h 30

▪ du 15 mars au 15 novembre : 6 h 00 > 14 00 (20 mn de pause règlementaire durant la période)

o horaires de travail **du service voirie :**

▪ 8 h 00 > 12 h 00 – 13 h 30 > 17 h 30

▪ Durant la période estivale, 6 h 00 > 14 h 00 si canicule (en accord avec la Direction des Services Tehniques et 20 mn de pause règlementaire durant la période)

b) - le bureau propose au conseil de prévoir l'augmentation des horaires de l'adjoint administratif actuellement en poste pour 11h/semaine et d'ajouter 5 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est rappelé qu'en raison de la dissolution du SIEAP des Costes-Gozon, ces heures sont disponibles et compte tenu de la charge de travail au secrétariat cet agent pourrait être recruté sur la base de 16h/semaine. La procédure implique la saisine du comité technique préalablement à la prise de décision. Le conseil est invité à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil décide à l'unanimité de saisir le Comité technique pour ces changements d'horaires des agents du service technique et de l'adjoint administratif dans les conditions proposées par le bureau.

12)- Contrat Grand site Occitanie :(présenté par M. Mancino)

Un contrat Grand site Occitanie Millau-Roquefort va être signé avec la Région afin d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau-Roquefort ainsi que son inscription dans le réseau « Grands Sites Occitanie ». Il va définir les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence ainsi que le projet de développement et la feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans et indiquant les principaux investissements.

La délibération suivante est proposée au Conseil :

Objet : Contrat grand site Occitanie

La Région Occitanie a lancé un appel à projets « Grands Sites Occitanie » nouvelle génération, dans le cadre de son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017 – 2021.

Une candidature a été présentée et retenue en 2018 autour des cœurs emblématiques de Millau (et le Viaduc de Millau), de Roquefort et du Centre culturel de rencontre de Sylvanès.

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale. En effet, la politique Grand Site Occitanie est aussi une politique d'aménagement du territoire. Ainsi la candidature retenue porte sur le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses et du Pôle d'Équilibre Territorial du Lézou.

Afin d'engager le projet Grand Site Occitanie désigné « Millau-Roquefort », il nous est proposé de rédiger un contrat 2018-2021 assis sur ce périmètre.

Cette nouvelle contractualisation a pour but de préciser la stratégie et le programme d'action et d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire Grands Causses Lézou, les Communes des cœurs emblématiques concernés, les communautés de communes, le Département de l'Aveyron, l'Agence départementale du tourisme de l'Aveyron, les offices de tourisme et la Région Occitanie pour :

8) organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau-Roquefort ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie »,

9) identifier les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence,

10) définir le projet de développement des cœurs emblématiques et de la zone d'influence du Grand Site et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

Ces items sont détaillés dans les articles du Contrat Cadre qui fait actuellement l'objet d'une rédaction collective, centralisée par l'équipe du Parc, avec les différents signataires du contrat. Des allers retour avec les services de la Région permettent d'ajuster la rédaction en conformité avec les exigences de la Région.

Enfin, la Commission permanente de la Région qui doit entériner ce contrat a lieu mi-octobre 2018 (date à confirmer). C'est pourquoi tous les signataires de ce contrat cadre doit avoir délibéré avant cette période. La signature du Contrat par la Présidente de Région, Carole Delga marquera le lancement de notre Grand Site avant la fin de cette année.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil de communauté valide le projet de contrat Grand Site Occitanie présenté sachant que quelques modifications mineures seront apportées suivant les derniers échanges du comité technique et de la région.

Monsieur Mancino précise qu'à cette occasion il paraît logique de proposer et de présenter des projets sur notre territoire que nous devons valoriser.

Ils pourraient être les suivants :

- labellisation des Raspes du Tarn au Patrimoine Naturel Remarquable (du genre de celles de Navacelle ou de Bozoul),
- développement de l'activité pêche dans le cadre du Pôle Pleine Nature, en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche, pour l'obtention d'un « label

famille » à Broquiès et St Rome de Tarn (avec un plus d'équipement à Personne à Mobilité Réduite)

- création d'une aire de camping-car à St Rome de Tarn en bordure de la rivière,
- mise en place d'un parcours de découverte sur l'architecture romane religieuse de Verrières au Viala du Tarn,
- promotion du patrimoine hydroélectrique en partenariat avec EDF, parcours de visite de l'espace hydro du Truel et barrages de Pinet et La Jordanie.

A cela on peut ajouter le développement d'un réseau de sentiers pédestres et équestres de qualité qui est en train de se réaliser.

Dans le cadre de la mise en place du parcours de « grande itinérance » Florac-Albi qui emprunte 3 départements, la traversée du territoire de notre communauté de communes représente la plus grande part du département de l'Aveyron.

Il sera peut-être utile d'envisager également avec l'aide de l'Agence de Développement Touristique, la montée en gamme du classement de notre Office de Tourisme.

Monsieur Marc émet l'idée d'un projet possible d'une tyrolienne entre Notre Dame du Désert et Ayssènes.

Monsieur le Président propose qu'une réunion des Maires soit organisée avec l'Agence de Développement Touristique pour définir d'autres projets éventuels.

13)- Questions diverses :

1°) Fiscalité : exonérations concernant la fiscalité professionnelle (CFE CVAE..) :

Pour 2018, les délibérations d'exonération des communes s'appliqueront encore.

Pour 2019, le bureau propose de ne pas prévoir d'exonérations.

Si aucune délibération envisageant des exonérations de CFE ou de CVAE n'est prise par la Comcom avant septembre, aucunes exonérations ne s'appliqueront en 2019.

2°) Changement trésorerie de 5 communes :

Une rencontre a eu lieu avec le directeur de la DGFI le 11 juin. La lettre commune signée des 5 maires concernés des communes de Verrières, St Beauzély, Castelnau Pégayrols, Montjoux et le Viala du Tarn s'opposant au transfert de la trésorerie de Millau vers celle de St Affrique, lui a été transmise officiellement.

En attente de la réponse promise par le directeur de la DGFI.

3°) Information sur les projets ballades numériques

Le PNRGC a créé sur son territoire plusieurs « balades numériques » (Belmont sur Rance, Camares, Sèverac...). (télécharger application « Ballades des grands Causses » sur Apple Store ou Play Store)

Le touriste télécharge sur son téléphone ou tablette une application qui lui permet de suivre un itinéraire commenté et scénarisé dans un village.

C'est ce qui va être mis en place au Sabel (étendu aux Costes Gozon et à la chapelle de Gozon), avec une seconde « entrée » dans l'application consacrée à la course d'orientation prévue pour septembre.

A priori, la commune de St Rome de Tarn est intéressée (prévu pour décembre) et St Victor est en train d'en créer une (prévu pour juillet). D'autres communes peuvent être candidates.

Coût annoncé : 16 000 € dont 8000 € pris en charge par le PARC et 8000 € à la charge de la commune. Dans la mesure où cela impacte le tourisme, des fonds de concours de la Communauté de Communes pourraient être envisagés. Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

4°) Divers :

* Mme Geniez demande où en est la réalisation du film touristique que doit réaliser M. René-Pierre DELORME.

* Monsieur Jean-Luc Crassous s'oppose à la distribution par sa mairie de l'Agenda 2019 réalisé par une société avec un financement par encarts publicitaires.

* **Petit Cycle de l'EAU** : Mme Célié explique la règle de minorité de blocage pour un transfert de cette compétence en 2026 au lieu de 2020. Elle précise qu'il serait nécessaire que les communes se positionnent fin septembre sur leur volonté ou non de transfert de la compétence Eau ou Assainissement ou Eau et Assainissement.

Une réunion est prévue le 25 septembre à 9h30 pour la présentation par le bureau d'études de la Phase 2 du Petit Cycle de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance :
FOURNIER Jean-Claude